

Sur les bords du Leff et du Trieux



Une randonnée proposée par Le randonneur breton

Une promenade, parfois accidentée, en sous-bois le long de deux rivières bretonnes offrant un visage différent suivant le niveau de la marée.

Durée	4h 30	Difficulté	Moyenne
Distance	14,23 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	160 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	160 m	Commune	Quemper-Guézennec (22260)
Point haut	96 m		
Point bas	1 m		



Trace n° 123435

Description

Départ de la Place de la Mairie, face à l'église.

(D/A) Prendre à gauche, la Rue de l'église en direction de "Pradigou". Au carrefour, aller à droite en laissant le calvaire à main gauche, direction de "Kerbleust". Dans "Kerbleust", continuer la route sur la gauche qui devient un chemin.

GR®34A balisage Rouge et Blanc.

(1) On rejoint le GR®34A que l'on emprunte en prenant le chemin sur la gauche. Continuer sur le sentier offrant une grande largeur et faisant des coudes à gauche puis à droite à angle droit. Rejoindre une petite route et la prendre à droite au niveau de Kerlégan. Après avoir longé un champ sur la droite, dans une courbe à gauche, continuer tout droit en prenant un plus petit chemin indiqué "Pontrieux".

(2) À l'embranchement, prendre à droite en suivant le panneau "Pontrieux". Après une montée, on arrive à un nouvel embranchement où on tourne à droite pour descendre vers la rivière. Après avoir longé la rivière par un sentier aménagé, le sentier bifurque sur la gauche en montant et rejoint une large piste.

(3) Prendre à droite en descendant vers le Leff. Passer sous le pont du petit chemin de fer et, à hauteur d'une épave de bateau, aller sur la gauche. Le chemin monte, fait une épingle à cheveu sur la droite puis se poursuit par un escalier que l'on descend pour arriver sur les bords du Trieux. Prendre à droite pour admirer le confluent des deux rivières.

(4) Revenir sur ses pas et poursuivre le long de la rivière.

(5) Une table de pique-nique est aménagée pour vous accueillir. Longer le Trieux jusqu'au port de Kerblouc'h.

(6) Quitter le Trieux sur la gauche par la Rue Goas Vilinic, passer sous le pont de chemin de fer puis prendre la première rue à droite. Après un panneau de limitation de vitesse à 70 km/h, il y a une maison portant le n°4. Devant cette maison, prendre le chemin à gauche puis tourner à droite en suivant le panneau indiquant le circuit VTT et équestre. Le chemin tourne à gauche puis à droite et rejoint un autre chemin. Continuer sur la gauche en direction d'un pylône relais d'antennes.

Sans balisage

(7) Le GR®34A tourne sur la droite (clocher d'une église à l'horizon dans l'alignement du sentier), l'ignorer et continuer tout droit, puis tout de suite à droite.

(8) Traverser la 1^{re} route et prendre la 2^e sur la droite pour tourner aussitôt à gauche (D21). Passer devant Kerlaëric et atteindre la pancarte Kergozou.

(9) Tourner à gauche avant une maison ayant un moulin en bois verni entre elle et la route. Au carrefour, continuer tout droit en direction d'un hangar agricole. Le chemin empierré devient un chemin herbeux qui continue tout droit et après le hangar, prendre le chemin à droite.

Au bout du chemin, tourner à gauche et, 100 mètres plus loin, ce chemin bifurque sur la droite.

(10) Tourner à droite et dix mètres plus loin à gauche (panneau "Retour grande boucle VTT), continuer tout droit sur le chemin jusqu'au bout.

Points de passage

- D/A Place de la Mairie face à l'église**
N 48.703971° / O 3.106039° - alt. 69 m - km 0
- 1 Jonction avec le GR 34A**
N 48.714634° / O 3.095069° - alt. 54 m - km 1.87
- 2 Panneau "Pontrieux" Vers le - Leff (rivière) - Affluent du Trieux**
N 48.72024° / O 3.109328° - alt. 31 m - km 3.36
- 3 Mur de paille**
N 48.723149° / O 3.127701° - alt. 45 m - km 5.62
- 4 Confluence du Leff et du - Trieux (fleuve)**
N 48.726461° / O 3.131842° - alt. 7 m - km 6.35
- 5 Aire de pique-nique aménagée**
N 48.719419° / O 3.129638° - alt. 6 m - km 7.2
- 6 Barrage et écluse sur le Trieux**
N 48.713112° / O 3.137743° - alt. 6 m - km 8.15
- 7 On quitte le GR 84A**
N 48.703908° / O 3.147093° - alt. 75 m - km 10.03
- 8 Retour direct par la D15**
N 48.700495° / O 3.147276° - alt. 72 m - km 10.47
- 9 Tourner à gauche avant le moulin en bois**
N 48.698023° / O 3.136601° - alt. 90 m - km 11.44
- 10 Faire un droite-gauche**
N 48.700452° / O 3.12216° - alt. 94 m - km 12.76
- 11 Au bout du chemin tourner à gauche**
N 48.701266° / O 3.110605° - alt. 86 m - km 13.66
- D/A Place de la Mairie face à l'église**
N 48.703979° / O 3.10605° - alt. 69 m - km 14.23

(11) Prendre la route à gauche pour rejoindre la D15. la suivre à droite et rejoindre le centre du bourg et la Place de la Mairie (D/A).

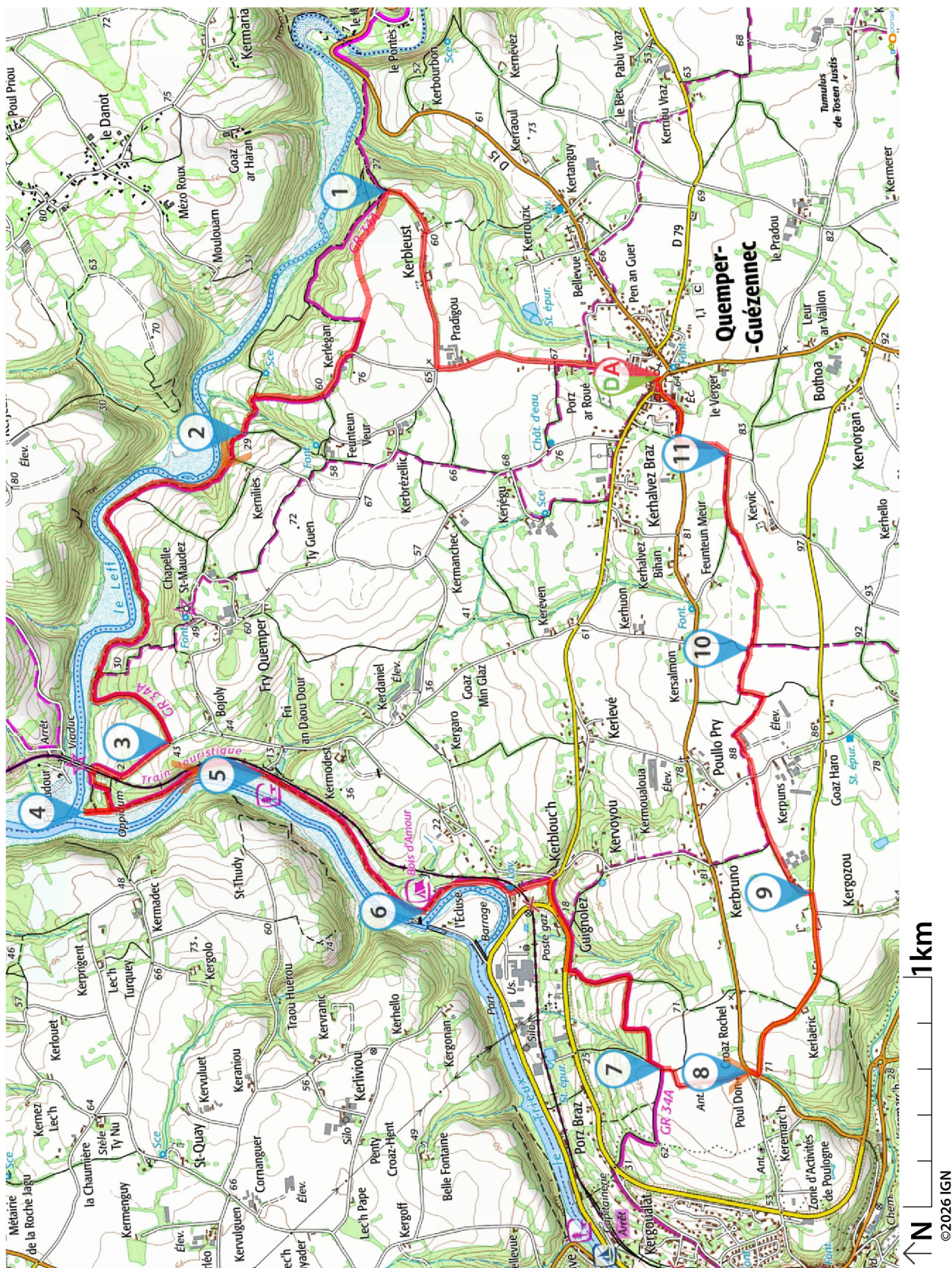
Informations pratiques

Du (1) au (3), certains passages offrent quelques difficultés rendant le circuit dangereux pour les jeunes enfants et les personnes âgées.

Cette randonnée sera beaucoup plus agréable si la mer est haute, car, comme le niveau de ces deux cours d'eau varie en fonction de la mer, à marée haute les zones vaseuses sont recouvertes.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-sur-les-bords-du-leff-et-du-trieux/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.